



Parks
Canada

Parcs
Canada



Appel de candidatures

Programme d'artistes en résidence du lieu historique national de la Piste-Chilkoot, édition 2012 « Le parcours des artistes »

Le Centre des arts du Yukon, Parcs Canada et le Service des parcs nationaux des États-Unis sont à la recherche de deux artistes visuels – un du Canada, un des États-Unis – souhaitant participer à un parcours de création international au parc historique national de la Ruée-Vers-l'Or-du-Klondike, en Alaska, et au lieu historique national de la Piste-Chilkoot, en Colombie-Britannique.

Tisser des liens par les arts

Les programmes d'artistes en résidence sont une tradition de longue date dans les lieux historiques et les parcs nationaux du Canada. Ils ont leur origine dans les années 1880, alors que le Chemin de fer Canadien Pacifique s'est servi des arts pour inspirer la population et promouvoir le tourisme en montagne et la colonisation de l'Ouest. Le Canadien Pacifique fournissait le transport, l'hébergement et d'autres avantages aux artistes qui venaient passer du temps dans les Rocheuses pour peindre ou photographier les paysages de montagne. Des artistes tels que John Fraser, Frederick M Bell Smith et Thomas Martin Mower ont illustré, principalement à l'aquarelle, des panoramas pittoresques et romantiques reflétant l'immensité et la splendeur des paysages canadiens. Le parc Banff et les autres parcs des montagnes ont continué d'attirer des peintres et des photographes tout au long du XX^e siècle. Avec la création de l'École des beaux-arts de Banff, en 1935, le parc national Banff est devenu un pôle d'attraction pour les artistes de tout le Canada.

Le Groupe des sept, artistes déterminés à explorer le caractère unique du paysage canadien, a créé un style de peinture sans pareil qui rompait avec la tradition anglaise. Deux membres de ce groupe, MM. Jackson et Harris, ont enseigné à l'École des beaux-arts de Banff, et deux autres membres du Groupe ont trouvé l'inspiration dans les parcs des montagnes. Des artistes contemporains continuent de coucher sur leurs toiles un bon nombre de nos parcs et lieux historiques nationaux. Leurs œuvres sont des interprétations modernes qui reproduisent le mystère et la beauté de nos aires protégées.

Il existe actuellement des programmes d'artistes en résidence aux parcs nationaux Ivvavik et Gwaii Haanas, aux parcs nationaux du Gros-Morne et du Mont-Riding, et au lieu historique national de la Piste-Chilkoot. Ces programmes visent à rapprocher les gens des parcs et lieux historiques nationaux du Canada grâce aux arts. Les artistes ne font pas que réaliser des œuvres : ils se font traducteurs en invitant la population à partager les

expériences qu'ils ont vécues dans ces lieux tout particuliers par la peinture, la sculpture, la photographie ou d'autres moyens artistiques.

Les artistes ont eu dès le départ une incidence très importante sur l'établissement et le développement des réseaux de parcs nationaux nord-américains. Les représentations remarquables des paysages de l'Ouest réalisées au XIX^e siècle ont fait connaître à la population les merveilles naturelles de la région et contribué à stimuler l'intérêt envers leur préservation. C'est la réaction du public aux superbes paysages peints par Thomas Moran à la suite de l'enquête géologique américaine du secteur de Yellowstone, menée par Ferdinand Hayden en 1871, qui a directement mené à la création du premier parc national des États-Unis.

Le programme d'artistes en résidence répond à un objectif commun au Service des parcs nationaux des États-Unis et à Parcs Canada : faire connaître davantage la piste Chilkoot, au pays comme à l'étranger. En créant des œuvres inspirées par les expériences vécues sur la piste, des artistes pourront inspirer des Canadiens et des Américains à en protéger l'héritage. Les résidents de la région, les visiteurs, le personnel des parcs et des gens de partout auront l'occasion de découvrir la piste Chilkoot à travers le regard d'un artiste contemporain.

Pour le Centre des arts du Yukon, le Programme d'artistes en résidence permet de stimuler le milieu créatif et culturel en établissant des liens entre les programmes et le tourisme, en offrant des programmes dans des secteurs reculés du territoire, en mettant de nouveaux et vastes publics en contact avec des artistes contemporains, en offrant une expérience de travail stimulante aux artistes et en encourageant une création artistique qui explore, voire repense, les idées et les enjeux liés à l'art du paysage.

L'édition 2011 du Programme a eu lieu au lac Lindeman, au lieu historique national de la Piste-Chilkoot, en Colombie-Britannique. L'édition 2012, qui se veut internationale, consiste en un parcours qui commencera à Dyea, en Alaska, et se terminera au lac Bennett, en Colombie-Britannique.

Cette année, les artistes parcourront la piste Chilkoot d'un bout à l'autre à l'occasion d'une grande randonnée pédestre de deux semaines durant laquelle ils passeront plusieurs jours en divers endroits. Chaque artiste devra fournir et transporter tout l'équipement de randonnée, la nourriture et le matériel d'artiste dont il aura besoin. Afin de faciliter l'excursion, chacun pourra être accompagné d'au maximum deux personnes (amis ou membres de leur famille) qui les aideront en transportant une partie de la charge. La sécurité des artistes qui se déplaceront, camperont et travailleront au pays des ours s'en trouvera du fait même améliorée.

Le Programme d'artistes en résidence s'adresse aux artistes visuels canadiens et américains.

Date limite de soumission des candidatures : le 3 février 2012

Toutes les candidatures doivent être envoyées au plus tard à cette date, le cachet de la poste en faisant foi.

Le Programme d'artistes en résidence s'adresse aux artistes visuels canadiens et américains.

Dossier de candidature

- Curriculum vitæ de l'artiste
- Biographie à des fins promotionnelles.
- De 10 à 15 images numériques (ou autre support visuel)
- Liste des images comprenant une description complète des œuvres

- Déclaration d'intérêt et description du travail qui sera réalisé durant la résidence. Vous devez également expliquer pourquoi vous souhaitez participer au Programme et préciser la perspective particulière que vous y apporterez.
- Brève description de l'expérience des interactions avec le public. Cela peut comprendre, de façon non limitative, l'enseignement, la présentation d'exposés, l'offre de démonstrations, l'organisation de visites d'ateliers et la participation à des salons d'art et d'artisanat.
- Classement des périodes suivantes selon vos préférences (1 et 2) pour la randonnée. Veuillez aussi indiquer les périodes durant lesquelles vous n'êtes pas disponible.

Du 26 juin au 10 juillet 2012

Du 12 au 26 juillet 2012

Il sera peut-être possible de modifier les dates (partir quelques jours plus tôt ou plus tard). Vous pourriez ne pas obtenir votre premier choix.

- Résumé de votre expérience des activités de plein air, plus particulièrement de la randonnée sur piste, du camping et des grandes randonnées pédestres, et de la capacité de se déplacer en terrain montagneux (compétences non techniques).

Toutes les candidatures seront examinées par un comité constitué de représentants du Centre des arts du Yukon, de Parcs Canada, du Service des parcs nationaux des États-Unis et du Conseil des arts de Skagway. La sélection des artistes se fera dans les quatre semaines suivant la date limite de soumission des candidatures.

Candidatures canadiennes – Faire parvenir les dossiers par la poste ou par messagerie, ou les remettre en mains propres, à :

Centre des arts du Yukon

À l'attention de : Mary Bradshaw, directrice de galerie

C. P. 16, 300 College Dr., Whitehorse (Yukon) Y1A 5X9

Tél. : 867-667-8485; téléc. : 867-393-6300; courriel : gallerydirector@yac.ca

Candidatures américaines – Faire parvenir les dossiers par la poste ou par messagerie, ou les remettre en mains propres, à :

Skagway Arts Council

Attn: Artist in Residence

PO Box 116, Skagway, Alaska 99840

Courriel : chilkootartistprogram@gmail.com

Contact Amanda McCutcheon

Tél. : [907-983-9243](tel:907-983-9243) Télécopieur : [907-983-9249](tel:907-983-9249)

Appel de candidatures – Programme d'artistes en résidence du lieu historique national de la Piste-Chilkoot

Information sur le Programme

- Le Programme donne l'occasion à des artistes visuels établis et émergents de produire des œuvres dans l'environnement culturel et naturel de la piste Chilkoot.
- Les artistes devront participer à deux activités au terrain de camping durant leur résidence (explorer l'expérience artistique sur la piste Chilkoot), un du côté américain et un du côté canadien. Ils feront

également un court exposé en soirée à Skagway avant le début de la randonnée, et un autre au lieu historique national S.S. *Klondike* à Whitehorse peu après la fin du parcours.

- Il se peut que les artistes doivent donner des entrevues à des journalistes ou se faire prendre en photo.
- Les artistes signeront un formulaire d'autorisation pour permettre à Parcs Canada de prendre des photos durant le Programme et de les publier dans les documents promotionnels de Parcs Canada.
- Les artistes signeront une entente de bénévolat avec Parcs Canada et avec le Service des parcs nationaux des États-Unis.
- Il incombera aux artistes de se procurer les visas et autorisations d'emploi à l'étranger nécessaires.
- Nous recommandons fortement aux artistes de souscrire à une assurance-maladie supplémentaire.
- Chaque artiste doit remettre à Parcs Canada, au Centre des arts du Yukon et au Service des parcs nationaux des États-Unis un « carnet conceptuel »; il peut s'agir d'un journal de voyage de plusieurs pages comprenant des croquis, des photos et du texte. Ce dossier de travail expliquera le processus créatif de l'artiste. Il sera accompagné d'une brève description (dont l'artiste décidera du format) et sera publié sur les sites Web du Centre des arts du Yukon, de Parcs Canada et du Service des parcs nationaux des États-Unis. Il pourrait aussi être utilisé à des fins d'information, d'affichage ou de publicité, être intégré dans des documents internes et des fichiers de programmes, ou servir d'outil de référence dans le cadre d'expositions ultérieures. Ce carnet doit nous parvenir dans les six mois suivant le Programme.
- Chaque artiste devra remettre à Parcs Canada, au Centre des arts du Yukon et au Service des parcs nationaux des États-Unis une image numérique haute résolution d'une œuvre d'art terminée dont la création a débuté au cours de la résidence. Cette image servira à des fins d'information, d'affichage et de publicité, sera intégrée dans des documents internes et des fichiers de programmes et servira d'outil de référence dans le cadre d'expositions ultérieures. L'image numérique doit nous être envoyée dans l'année suivant le Programme.
- De plus, les artistes doivent tous remettre à Parcs Canada, au Centre des arts du Yukon et au Service des parcs nationaux des États-Unis des images numériques ou une liste des œuvres terminées qui ont été produites grâce au Programme.
- Les artistes devront fournir la nourriture, l'équipement de randonnée et de camping ainsi que le matériel d'artiste dont ils auront besoin.
- Le travail doit se faire de manière à respecter les règlements du lieu historique national.
- Les résidences dureront deux semaines.

Soutien offert par le Centre des arts du Yukon

- Honoraires de 1000 \$ par artiste
- Gestion du processus de présentation des candidatures et de sélection des artistes
- Possibilités d'exposition ou de publication ultérieure, selon les fonds disponibles

Soutien offert par Parcs Canada

- Permis de randonnée au lieu historique national de la Piste-Chilkoot (y compris pour les accompagnateurs des artistes)
- Communication avec le personnel de Parcs Canada avant et durant le séjour
- Billet de train de Bennett à Carcross ou à Fraser pour les artistes
- Séance d'orientation à la piste Chilkoot – au Centre d'accueil de Skagway
- Vaporisateur chasse-ours pour la piste pour chaque artiste
- Une radio de Parcs Canada pour le groupe, et formation sur la radiocommunication
- Publicité pour les programmes publics et soutien logistique pour les exposés, au besoin

- Permis de camping spéciaux pour des emplacements donnés
- Entreposage des aliments dans des caches le long de la piste
- Hébergement de l'artiste pour une nuit à Whitehorse à la fin de la résidence (avant l'exposé au *S.S. Klondike*)

Soutien offert par le Service national des parcs des États-Unis

- Hébergement pour une nuit à Skagway avant le début de l'excursion
- Séance d'orientation à la piste Chilkoot – au Centre d'accueil de Skagway
- Communication avec le personnel du Service des parcs nationaux avant et durant le séjour
- Publicité pour les programmes publics et soutien logistique pour les exposés, au besoin
- Permis de camping spéciaux pour des emplacements donnés, au besoin

Soutien offert par le Conseil des arts de Skagway

- Versement de 300 \$ à chaque artiste
- Gestion du processus de présentation des candidatures et de sélection des artistes
- Possibilités d'exposition ou de publication ultérieure, selon les fonds disponibles

Veillez tenir compte des renseignements donnés ci-dessous avant de décider si ce type de programme d'artistes en résidence vous convient réellement.

Veillez au minimum lire le ***Guide de préparation du randonneur*** pour mieux comprendre l'expérience de randonnée qu'offre la piste Chilkoot. Vous y trouverez de l'information sur ce qui attend les randonneurs, l'équipement requis, les conditions météorologiques, l'état de la piste, le terrain, etc. (il est à noter que plusieurs sections du guide ne s'appliquent pas au programme d'artistes en résidence puisqu'il s'adresse aux visiteurs prévoyant faire la randonnée.)

Vous trouverez aussi beaucoup de renseignements sur les sites www.pc.gc.ca et www.nps.gov/klgo (en anglais seulement).

Voir le guide à la page suivante.

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DE LA PISTE-CHILKOOT

GUIDE DE PRÉPARATION DU RANDONNEUR

Le présent guide se veut un supplément mise à jour de la carte ci-jointe *Guide de randonneur de la Piste-Chilkoot*. Avant de planifier votre excursion, évaluez vos compétences et votre forme physique. Ne surévaluez pas votre capacité à relever le défi que présente une telle excursion.

Les États-Unis et le Canada ont officiellement désigné la piste Chilkoot comme un élément du parc historique international de la Ruée-vers-l'or-du-Klondike. L'administration de la piste Chilkoot relève du Service des parcs nationaux des États-Unis et de Parcs Canada.

À QUOI VOUS ATTENDRE

La piste Chilkoot se trouve dans un endroit isolé. C'est un parcours ardu et exigeant, qui peut poser des dangers. Extrêmement stimulante, la piste offre aux randonneurs un paysage spectaculaire dans un cadre historique unique en son genre.

Le terrain que traverse la piste Chilkoot est rocheux, très escarpé et parfois enneigé. La piste, qui est raboteuse, est souvent couverte de boue épaisse et d'eau stagnante, et semée de pierres instables, de racines et de cailloux glissants qui rendent la marche difficile. Le tronçon qui va de la station de pesée (les « Scales ») au sommet est un parcours, et non un sentier. Même si le parcours est délimité, il peut tout de même être difficile de s'orienter lorsque le temps est extrêmement mauvais. Le jour le plus exigeant de votre excursion sera celui où vous traverserez le col. Il faut parfois douze heures pour se rendre de Sheep Camp à Happy Camp, c'est-à-dire pour parcourir une distance de 12,7 km (7,9 milles) seulement. L'ascension et la descente du col constituent un défi de taille pour certains randonneurs qui, sous le poids de leur sac et de leur propre corps, sont pris de vertiges ou éprouvent de la difficulté à garder leur équilibre sur le terrain glissant recouvert de neige et de pierres instables.

Entre Sheep Camp et Happy Camp, les champs de neige persistent tard en été. Jusqu'à la fin de juin et au début de juillet, on peut s'attendre à devoir camper sur la neige à Happy Camp.

En région montagneuse, le climat est tout à fait imprévisible et peut changer rapidement. Quelle que soit la saison, les randonneurs doivent être prêts à affronter de la pluie, des températures froides, du vent et/ou des voiles blancs; il peut y avoir de fortes pluies ou des tempêtes de neige même au beau milieu de l'été. Les risques d'avalanche persistent jusqu'à la mi-juillet.

À QUI EST DESTINÉE LA PISTE

Seules les personnes qui sont en bonne forme physique et qui ont l'expérience des randonnées et des excursions pédestres devraient entreprendre la piste Chilkoot. Nous conseillons aux randonneurs débutants de s'abstenir. Les personnes qui se sont déjà blessées à la cheville ou au genou, ou qui souffrent de douleurs chroniques à ces endroits, éprouvent souvent une récurrence de la douleur au cours de leur randonnée sur la piste Chilkoot. Afin d'éviter tout problème inutile, mettez d'abord votre force et votre endurance à l'épreuve en faisant des randonnées moins longues et moins ardues (des excursions de plus d'une journée moins exigeantes) que celle de la piste Chilkoot. Il est préférable de se déplacer avec un compagnon ou en petit groupe.

Familles : Il est déconseillé aux jeunes enfants d'entreprendre cette randonnée. Les enfants ont tendance à devancer leurs parents et ils s'exposent ainsi fréquemment à des périls naturels qu'ils doivent affronter seuls. En outre, les parents doivent garder l'œil bien ouvert pour déceler les premiers signes d'hypothermie chez leurs enfants, de même que chez eux-mêmes. Adoptez de bonnes pratiques de leadership et enseignez à votre famille l'importance du camping écologique.

Groupes encadrés : Un « groupe encadré » s'entend d'un groupe appartenant à une institution donnée et dont au moins un des membres est un mineur qui n'est pas accompagné de ses parents. Parcs Canada a préparé des lignes directrices expressément à l'intention des groupes encadrés qui parcourent la piste Chilkoot.

Animaux de compagnie : Les randonneurs ne devraient pas amener d'animaux de compagnie sur la piste. Cependant, si vous décidez d'en amener un, vous devez le tenir en laisse **en tout temps**.

SAISON DE RANDONNÉE

Le personnel de Parcs Canada et le Service des parcs nationaux des États-Unis patrouillent le long de la piste à partir du début de juin, lorsque le parcours est balisé pour la première fois, jusqu'au début de septembre. Le Service des parcs nationaux des États-Unis affecte du personnel à Sheep Camp, et des employés de Parcs Canada sont en poste à Lindeman et au col Chilkoot. Cependant, il n'est pas garanti que quelqu'un s'y trouvera si vous avez besoin d'aide.

Quand peut-on parcourir la piste Chilkoot?

Au début de juin : Alpinisme d'hiver - Il peut être très difficile de se déplacer sur le sentier. Il y a des risques d'avalanche. Vous devrez traverser le col Chilkoot en début de journée afin de réduire votre exposition en terrain avalancheux. ☑ part vous, il y aura peu de randonneurs sur la piste. Adressez-vous au Centre des sentiers pour connaître les conditions saisonnières.

De la mi-juin à la mi-juillet : Excursion pédestre de début de saison – Quantité importante de neige; les conditions de déplacement sont variables. Les risques d’avalanches persistent jusqu’à la mi-juillet. Vous devrez traverser le col Chilkoot en début de journée afin de réduire votre exposition en terrain avalancheux.

De la mi-juillet à la mi-août : Haute saison – La piste n’est généralement pas enneigée, bien que quelques bancs de neige persistent. Les conditions de déplacement varient beaucoup et reposent sur les conditions climatiques. Le taux de fréquentation atteint son apogée durant cette période.

De la mi-août à la fin-septembre : Excursion pédestre d’automne – La piste n’est généralement pas enneigée, bien que quelques bancs de neige persistent. Le temps est pluvieux, les journées sont plus courtes, les nuits sont plus fraîches (souvent au-dessous du point de congélation). Le tronçon qui traverse le col Chilkoot n’est plus balisé après la dernière patrouille du personnel au début de septembre.

LOGISTIQUE DE LA RANDONNÉE

Prévoyez du temps pour relaxer et pour profiter du lieu historique, et préparez-vous à toute éventualité ainsi qu’à des retards. Afin d’éviter tout conflit inutile avec d’autres préparatifs de voyage et d’être en mesure de vous soumettre aux exigences des douanes à la frontière, prévoyez amplement de temps avant et après votre randonnée.

La plupart des randonneurs campent de trois à cinq nuits sur la piste. Presque tous les randonneurs commencent leur excursion à partir de Dyea et parcourent la piste en direction nord vers Bennett. Ce parcours retrace le trajet suivi par les chercheurs d’or en route vers les champs aurifères et, comme la plupart des systèmes météorologiques soufflent en provenance de la côte, vous aurez tendance à avoir la pluie chassée et les grands vents dans le dos. Il est souhaitable de s’arrêter à Sheep Camp la nuit précédant la traversée du col Chilkoot, tout particulièrement en début de saison, lorsque les risques d’avalanche persistent.

Si vous parcourez la piste en direction sud, vous irez dans le sens inverse des randonneurs et vous en croirez beaucoup plus le long du trajet. Quoique plus facile pour l’appareil respiratoire, la descente vers la station de pesée (les « Scales ») sur la pente raide du col Chilkoot exerce une plus grande tension sur les articulations des genoux et des chevilles, et vous courez un plus grand risque de faire un faux pas, de tomber et de vous blesser.

ACCÈS

La piste Chilkoot est accessible de la ville de Skagway, en Alaska. Pour se rendre à Skagway de Whitehorse, au Yukon, empruntez la route du Klondike direction sud. Durant la saison touristique estivale, un autobus fait la navette tous les jours de Whitehorse à Skagway. Vous pouvez également louer un véhicule à Whitehorse. Un service de traversier de même qu’un service aérien sont accessibles de Juneau, en Alaska.

À partir de Dyea

Le point de départ du sentier à Dyea se trouve à une distance de 16 km de Skagway. Il faut s’y rendre par un chemin de terre tous temps. Il y a un stationnement de nuit à Dyea, au terrain de camping du Service national des parcs, situé à 1 km du point de départ du sentier. Plusieurs entreprises privées de navettes assurent la desserte de Skagway jusqu’au point de départ du sentier, à Dyea. Bien que l’on puisse compter sur ces services, les exploitants qui les offrent varient d’une saison à l’autre et aucun renseignement précis sur les personnes à contacter n’est disponible avant le début de la saison estivale de randonnée. Communiquez avec le Centre des sentiers (*Trail Center*) pour vous renseigner.

Log Cabin – accès et sortie

Fermeture saisonnière du raccourci

Le raccourci est fermé du 1^{er} mai au 30 novembre et l'accès y est interdit durant cette période. Quiconque circule sur ce sentier pourrait être accusé d'une infraction en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Le sentier **n'est plus entretenu et un pont a été enlevé**. De plus, **comme la végétation repousse**, la visibilité est réduite, **ce qui accroît le risque de surprendre un ours**.

Passer par l'emprise du chemin de fer de la **WP&YR et par la voie ferrée** pour accéder à la piste Chilkoot et en repartir **constitue une intrusion, et la *Loi sur la sécurité ferroviaire* l'interdit**. Il est dangereux de marcher sur l'emprise du chemin de fer car vous pourriez vous faire frapper par un train ou par d'autres pièces d'équipement ferroviaire. Si vous le faites, c'est à votre entière discrétion et vous en acceptez absolument tous les risques. **L'Agence Parcs Canada n'est pas responsable envers vous de quelque manière que ce soit.**

À partir de Bennett

Il y a un terrain de camping sauvage à Bennett mais il n'y a aucun service pour touristes. De plus, **Bennett n'est pas accessible par la route**. Pour s'y rendre ou en partir, il faut prendre le train ou un hydravion (pour départ ou retour à Whitehorse). Il n'y a pas non plus de téléphone ou de couverture cellulaire à Bennett. **Il importe que vous preniez toutes les dispositions nécessaires pour la fin de votre excursion avant de partir**. Veuillez communiquer directement avec les sociétés de transport :

White Pass & Yukon Route

www.wpyr.com

1-800-343-7373

Alpine Aviation

www.alpineaviationyukon.com

1-867-668-7725



RENSEIGNEMENTS SUR LE PASSAGE À LA FRONTIÈRE

La piste Chilkoot traverse la frontière internationale entre les États-Unis et le Canada. L'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 et pour la respecter, les citoyens canadiens et américains qui voyagent sur terre ou en mer doivent présenter les documents suivants pour accéder au territoire américain à partir du Canada, du Mexique, des Caraïbes ou des Bermudes.

Citoyens canadiens ou américains : Carte-passeport américaine, permis de conduire Plus, passeport américain ou canadien ou carte d'un programme de présélection des voyageurs à faible risque émise par le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis.

Résidents permanents : Passeport du pays d'origine et visa américain si nécessaire.

Ressortissants étrangers : Carte de résident permanent.

Autres nationalités : Passeport (et un visa canadien ou américain, si nécessaire).

Enfants : Les citoyens américains ou canadiens de moins de 16 ans, ou de moins de 19 ans s'ils voyagent en compagnie d'un groupe scolaire ou religieux ou d'un autre groupe de jeunes, peuvent être admis aux États-Unis sur présentation d'un certificat de naissance, d'un rapport consulaire de naissance à l'étranger, d'une carte de citoyenneté canadienne ou d'un certificat de naturalisation. Le certificat de naissance peut être un original, une photocopie ou une copie certifiée conforme.

enfants accompagnés des deux parents : Certificat de naissance.

enfants accompagnés d'un parent : Certificat de naissance et lettre d'autorisation notariée du parent

absent.

enfants non accompagnés d'un parent : Certificat de naissance et lettre d'autorisation d'un parent ou du tuteur légal.

s'ils sont accompagnés d'un parent : lettre **notariée** d'autorisation du parent absent

si aucun des parents n'est présent : lettre d'autorisation d'un parent ou du tuteur légal

Randonnées en direction nord

Les randonneurs qui parcourent la piste depuis les États-Unis vers le Canada doivent s'inscrire au Centre d'accueil (Trail Centre) avant de débiter leur excursion. À des fins douanières, tous les randonneurs doivent être présents et avoir en leur possession les documents nécessaires pour traverser la frontière. Veuillez communiquer avec l'Agence des services frontaliers du Canada pour connaître les dernières exigences. Au moment de l'inscription, le personnel du Centre d'accueil informera les randonneurs sur les exigences en matière de déclaration à respecter une fois la randonnée terminée.

Randonnées en direction sud

Les citoyens canadiens et américains, de même que les ressortissants étrangers résidant aux États-Unis, qui parcourent la piste depuis le Canada vers les États-Unis peuvent s'inscrire auprès de Parcs Canada à Whitehorse. Les autres personnes doivent s'inscrire au point d'entrée de Skagway (Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis) **avant de commencer leur randonnée**. Tous les membres d'un même groupe doivent être présents au moment de l'inscription et avoir en main les pièces d'identité et les documents requis. Les exigences en matière de déclaration à respecter une fois la randonnée terminée vous seront indiquées au moment de l'inscription.

Des questions? - Les demandes de renseignements sur les procédures douanières doivent être adressées aux agents appropriés au Canada ou aux États-Unis.

Agence des services frontaliers du Canada

Whitehorse: 867-667-3943 www.asfc.gc.ca

Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis

Point d'entrée de Skagway : 907-983-3144 ou 907-983-2325 www.cbp.gov (en anglais seulement)

GESTION DU PARC

Accès restreint

Afin de rendre votre randonnée des plus agréables et de minimiser l'incidence des randonneurs sur les ressources du parc, Parcs Canada ne permet qu'à un **maximum de 50 randonneurs par jour de traverser au Canada par la piste Chilkoot**.

Groupes

Les grands groupes ont tendance à nuire à l'expérience des autres randonneurs, sans compter qu'ils soumettent l'infrastructure et les ressources du parc à de plus grandes tensions. Afin de minimiser cet impact, Parcs Canada a décrété que **les groupes ne doivent pas comporter plus de 12 membres, et qu'un seul groupe important (de 9 à 12 membres) est autorisé à franchir le col Chilkoot au cours d'une même journée**. Par égard pour les autres randonneurs et les ressources du parc, veuillez respecter les limites imposées. **Il est inacceptable de faire des réservations multiples pour se soustraire aux restrictions concernant la taille des groupes; une telle façon de faire peut entraîner la perte de vos laissez-passer.**

Terrains de camping désignés

Il ne faut faire du camping que dans les endroits désignés à cette fin. Les premiers arrivés sont les premiers servis.
Il est interdit d'allumer des feux en plein air.

Ressources naturelles

Avant et pendant la Ruée vers l'or, ce parcours constituait également un lien important pour les Premières nations. Après la Ruée vers l'or, la région est restée importante pour la pratique de toutes sortes d'activités de subsistance. Les Autochtones de la région ont le droit de chasser, pêcher et faire la cueillette de nourriture sauvage au sein du lieu historique du Canada de la Piste-Chilkoot. Les visiteurs ne sont pas autorisés à recueillir, retirer ou perturber les ressources naturelles du lieu historique.

Conditions du permis

1. Abstenez-vous d'enlever ou de perturber les ressources culturelles
2. Évitez de perturber, de nourrir ou d'attirer la faune.
3. Ne laissez pas votre sac à dos sans surveillance. Ranger la nourriture et les déchets aux endroits prévus à cet effet.
4. Évitez de polluer. Rapportez vos déchets. Utilisez les fosses à eaux grises.
5. Campez et mangez dans les aires désignées – pas de nourriture dans la tente.
6. Campez dans les emplacements désignés (et non dans les abris)
7. Les feux sont interdits.
8. Tenez vos animaux en laisse.
9. Respectez les restrictions concernant la pêche.
10. Détecteurs de métal, armes à feu et vélos de montagne sont interdits
11. Les groupes ne peuvent compter plus de 12 personnes
12. Un permis d'exploitant est requis pour offrir des excursions en groupes guidés.

Permis et droits

Toute personne qui campe sur la piste Chilkoot et toute personne qui fait une randonnée d'un jour du côté canadien de la piste doit se procurer un permis. Ceux qui font des randonnées d'une journée du côté américain n'ont pas besoin de permis. Les utilisateurs qui circulent sans permis s'exposent à des amendes.

Ces droits sont perçus pour couvrir une partie des frais d'entretien de la piste et des installations ainsi que du coût des services de renseignements. **Tous les droits à payer doivent être acquittés au moment de la réservation. Les droits versés pour l'obtention du permis sont remboursables jusqu'à un mois avant la date du départ. Les droits pour les réservations ne sont toutefois pas remboursables.**

*Droits d'accès à l'arrière-pays **

Permis d'accès à la piste Chilkoot :
50 \$ par adulte; 25 \$ par jeune (6 –16 ans)

Permis d'accès à l'arrière-pays du côté américain : 15,70 \$ par adulte; 7,90 \$ par jeune

Permis d'accès à l'arrière-pays du côté canadien : 34,30 \$ par adulte; 17,10 \$ par jeune

Réservation :

11,70 \$ par randonneur (en plus du permis)

Coût total (Permis et réservation) :

61,70 \$ par adulte; **36,70 \$** par jeune

Permis d'une journée du côté canadien : 9,80 \$ par personne

Terrain de camping, à Bennett seulement : 9,80 \$ par personne, par nuit

Carte de la piste en vente : 6 \$ et frais de poste

** Les droits sont indiqués en monnaie canadienne et peuvent être modifiés. Les cartes Visa, MasterCard et American ainsi que les paiements en espèces et les mandats-poste sont acceptés.*

Réservations

En tout, 42 réservations seront acceptées par jour (pour traverser au Canada par le col Chilkoot), ce qui laisse huit permis pour les randonneurs sans réservation. Les réservations pour la prochaine saison de randonnée seront acceptées **à compter du mois de janvier** et devront être effectuées en composant le 1-800-661-0486.

Au moment de réserver, **les randonneurs doivent préciser les terrains de camping où ils coucheront chaque nuit de leur expédition.** Si cette façon de procéder exige une bonne planification avant le départ, elle permet d'éviter le surpeuplement des terrains de camping et de garantir que tous les randonneurs auront un endroit pour dresser leur tente. Si vous voyagez en train, assurez-vous que votre jour de départ coïncide avec le passage d'un train vers votre région. Consultez l'horaire des trains:

www.wpyr.com ou composez le
1-800-343-7373.

Veuillez avoir votre itinéraire (**ainsi qu'un deuxième choix**) et votre carte de crédit en main **lorsque vous téléphonez pour faire votre réservation.** Vous pouvez réserver en communiquant avec Parcs Canada**, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (HNP), au :

1-800-661-0486, Canada et É.-U. 867-667-3910, appels locaux et d'outre-mer

Tous les droits à payer doivent être acquittés au moment de la réservation. Les droits versés pour l'obtention du permis sont remboursables jusqu'à un mois avant la date du départ. Les droits pour les réservations ne sont toutefois pas remboursables.

****NOTA:** Durant notre saison d'opération estivale (du 1er juin à la fête du travail), **vous pouvez également communiquer avec le Trail Center (907-983-9234) pour faire une réservation.** Les réservations sont acceptées du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (heure avancée de l'Alaska).

Vous devez aller chercher votre permis et vous inscrire aux douanes au Trail Center, situé rue Broadway, entre la 2^e et la 1^{re} Avenue, à Skagway. Les heures d'ouverture sont de 8 h à 17 h (HAA), tous les jours. À des fins douanières, tous les randonneurs doivent être présents et avoir en leur possession tous les documents nécessaires pour traverser la frontière avant de recevoir leurs permis. **Si vous ne passez pas prendre votre permis d'accès avant midi le premier jour de votre excursion, votre réservation est annulée d'office**, à moins que vous n'ayez pris des arrangements au préalable directement avec le Trail Center (N^o de téléphone : 907-983-9234). Nous vous saurions gré de nous téléphoner lorsque vous souhaitez annuler votre réservation.

Sur place

Chaque jour, huit permis d'accès à l'arrière-pays sont octroyés aux randonneurs sans réservation qui entrent au Canada par le col Chilkoot. Ces permis sont accordés selon l'ordre d'arrivée des demandes au Trail Center, situé rue Broadway, entre la 1^{re} et la 2^e Avenue, à Skagway, **À compter de 13 h (HAA) le jour avant la date du départ.** Outre ces huit permis remis à des randonneurs sans réservation, les places de randonneurs avec réservation ne s'étant pas présentés seront attribuées de nouveau à 13 h chaque jour (pour un départ la même journée). Parcs Canada ne peut toutefois garantir que des places seront disponibles. À la délivrance du permis, les randonneurs doivent préciser les terrains de camping où ils coucheront chaque nuit de leur expédition.

SUR LA PISTE

***Prenez votre temps... profitez de votre expérience.** Bon nombre de problèmes surviennent lorsque les randonneurs sont mal préparés, qu'ils se pressent, ne prêtent pas attention au terrain ou aux conditions, ou poursuivent leur randonnée dans l'obscurité. Assurez-vous d'avoir un itinéraire réaliste et un équipement approprié; prenez le temps de vous reposer. Soyez à l'affût des symptômes de l'épuisement et de l'hypothermie chez les membres de votre groupe. Soyez prêt à rebrousser chemin si le temps est extrêmement mauvais ou qu'un membre de votre groupe a des problèmes.*

ÉQUIPEMENT

Sur la piste Chilkoot, l'essentiel est de rester au chaud et sec. Assurez-vous que vos vêtements et votre équipement sont adaptés au froid et à l'humidité; choisissez de l'équipement léger et de qualité. Des vêtements de laine ou de fibres synthétiques sont préférables. Soyez en mesure de préparer des boissons et des repas chauds rapidement. Il faut tout mettre dans des sacs en plastique pour garder l'équipement au sec.

Pensez à vos pieds - Ne chaussez pas de bottes neuves sur cette piste. Sachez bien traiter les cloques, appliquez de la moleskine aux endroits susceptibles de se couvrir de cloques **avant** de commencer votre randonnée.

Bâtons de marche - L'emploi accru de bâtons de marche et de bâtons de ski contribue à l'érosion de la piste. N'utilisez vos bâtons que sur les champs de neige ou lorsque vous en avez besoin pour assurer votre sécurité; **évittez de vous en servir sur la piste exposée.**

Qualité de l'eau - Purifiez l'eau, que ce soit pour la boire ou pour cuisiner, soit en la faisant bouillir, soit en la filtrant ou en y ajoutant de l'iode ou de l'eau de javel, ou encore au moyen de toute autre méthode appropriée. L'eau est disponible tout au long de la piste.

Ai-je besoin d'équipement de sauvetage en cas d'avalanche en début de saison?

Quand on se déplace en terrain avalancheux en hiver, il est d'usage de transporter un appareil de recherche de victime d'avalanche, une sonde et une pelle. Du 1^{er} juin à la mi-juillet, les randonneurs s'exposent à un risque d'avalanche relativement faible sur la piste Chilkoot. Il suffit, pour atténuer ce risque, de se déplacer tôt le matin et

de ne pas s'arrêter dans les couloirs d'avalanche. C'est pourquoi Parcs Canada ne donne pas d'avis officiel aux randonneurs concernant le port d'équipement personnel de sauvetage en cas d'avalanche durant la saison estivale de randonnée.

Votre sac devrait être confortable et ne pas peser plus de 30 % de votre poids. Revoyez le contenu de votre sac à dos s'il est trop lourd. Soyez réaliste — chaque once compte.

Équipement – possibilités au début juin :

Certains randonneurs trouvent utile d'avoir de l'équipement d'hiver sur la piste au début juin. Il vous faudra trouver l'équilibre entre l'avantage qu'il y a à vous déplacer plus facilement sur la neige et l'inconvénient d'avoir à transporter tout cet équipement. Adressez-vous au Centre des sentiers pour connaître les toutes dernières conditions de déplacement en début de saison.

La liste ci-dessous aidera les randonneurs à préparer une excursion sur la piste Chilkoot en été :

Équipement nécessaire:

- Sac à dos et housse imperméable
- Tente légère munie d'un toit imperméable et un tapis de sol
- Sac de couchage et matelas isolant
- Réchaud, combustible, nécessaire à cuisine et allumettes
- Bouteille d'eau et trousse de purification
- Provisions pour la randonnée, provisions et combustible pour un jour supplémentaire
- Corde solide de 9 mètres (30') pour suspendre les provisions
- Sac à déchets
- Carte
- Documentation requise pour traverser la frontière internationale

Vêtements:

- Bottes de marche solides et confortables
- Parka et pantalon imperméables
- Guêtres
- Sous-vêtements isolants (la laine et les fibres synthétiques sont préférables)
- Coupe-vent
- Vêtements et chaussettes de rechange
- Mitaines et bonnet de laine
- Chapeau pour le soleil ou casquette, lunettes de soleil et écran solaire
- Culottes courtes
- Souliers légers à porter autour du campement

Autres:

- Papier de toilette
- Insecticide

- Canif
- Lampe de poche (en août)
- Trousse de réparation d'équipement - Trousse de premiers soins et boîte de pansements adhésifs
- Sifflet pour les urgences

Possibilités au début juin :

- Équipement pour les déplacements en hiver : skis/raquettes
- Piolet/crampons

BLESSURES ET ÉVACUATIONS

Les gardes de parc et les gardes forestiers patrouillent le long de la piste Chilkoot et viennent au secours des randonneurs blessés. Ils procèdent à environ une à cinq évacuations par hélicoptère chaque année. Si vous êtes victime d'un accident lors de votre randonnée sur la piste Chilkoot, on pourrait vous demander de payer les coûts des opérations de recherche et de sauvetage et des services médicaux, qui peuvent s'élever à plus de 2 000 \$. **Veillez à être bien protégé en vertu de votre régime d'assurance-maladie.**

Attention aux faux pas. Les chutes sont dues à diverses causes. Si vous n'êtes pas gravement blessé et que vous vous trouvez près du début de la piste, essayez d'en sortir avec l'aide de votre compagnon ou d'autres randonneurs. Ne poursuivez pas votre route dans l'espoir que votre état s'améliorera. **Si vous vous êtes blessé au genou ou à la cheville à votre arrivée à Sheep Camp, nous vous encourageons à rebrousser chemin, car la montée vers le col, extrêmement difficile, ne fera qu'aggraver vos blessures.**

Si vous vous êtes sérieusement blessé et que vous êtes dans l'impossibilité de poursuivre votre randonnée, demandez à un autre randonneur de transmettre un message au garde de parc ou ranger le plus près. Donnez votre nom, l'endroit exact où vous vous trouvez, l'heure de l'accident ainsi que la description de l'accident et des blessures.

Mentionnez également si des premiers soins vous ont été prodigués et, dans la mesure du possible, tout autre problème médical connexe. **Il ne faut pas laisser les randonneurs blessés attendre seuls l'arrivée du renfort!**

RANDONNÉE ET CAMPING AU PAYS DES OURS

La piste Chilkoot est l'habitat de l'ours noir et du grizzli. Dotées d'un odorat très fin, ces bêtes sont attirées par la nourriture humaine, les déchets et d'autres articles qui dégagent une odeur forte. Les ours qui goûtent à la nourriture humaine ou aux déchets ne tardent pas à en redemander, et leur persistance grandissante à tenter d'en obtenir plus peut devenir gênante. Sur la piste Chilkoot, la coexistence harmonieuse entre les ours et les randonneurs est possible. Pour y contribuer, prenez soin de ne jamais laisser de nourriture et de déchets à la disposition des animaux.

Durant le jour, lorsque vous vous déplacez sur la piste, **gardez toujours votre sac à dos à portée de la main. Dès que vous arrivez au campement, rangez toute votre nourriture et autres substances attractives dans un endroit sûr.** Chaque camping est muni de perches à provisions ou de caches, mais les randonneurs doivent apporter leur propre corde (9 m /30'). **Il n'est permis de cuisiner et de manger qu'aux endroits réservés à cet usage (refuges et**

tables de pique-nique) et non aux emplacements de tente. Évitez les aliments odorants; optez plutôt pour les denrées séchées ou préemballées. Planifiez soigneusement vos repas en sorte qu'il y ait peu de restes. Veuillez ranger tous les restes de nourriture, les déchets, la vaisselle, les contenants, les ustensiles, le poêle, le gaz et les articles de toilette avec la nourriture.

Renseignez-vous sur les principes et les pratiques à observer pour voyager en toute sécurité dans le pays de l'ours. Lisez le dépliant << [Vous êtes au pays des ours](#) >> et, lors de votre visite à Skagway avant votre excursion, visionnez la cassette-vidéo << En sécurité au pays des ours >>. On demande aux randonneurs de signaler toute présence d'ours au personnel du parc. **Il arrive que la présence d'ours entraîne la fermeture de certains secteurs ou d'autres restrictions quant aux déplacements des visiteurs.**

Sur la piste Chilkoot, vous pouvez transporter un vaporisateur de gaz poivré contre les ours pourvu que l'étiquette indique qu'il s'agit d'un produit à utiliser sur les animaux et que le poids/volume du contenant n'excède pas 500 gr/500 ml. Tout produit destiné à protéger contre les êtres humains (matraque chimique, gaz lacrymogène, etc.) est illégal au Canada. Sachez qu'il est interdit de transporter du gaz poivré à bord d'avions commerciaux, même dans vos bagages enregistrés.

RESSOURCES CULTURELLES

Des milliers de chercheurs d'or ont parcouru ce sentier pour se rendre aux champs aurifères du Klondike. Cette circulation en masse de gens vers le Yukon a établi de façon irrévocable la présence non autochtone sur le territoire. Avant et pendant la ruée vers l'or, ce parcours constituait également un lien commercial important pour les Premières nations.

En modifiant le paysage, les chercheurs d'or ont laissé un compte-rendu irremplaçable de ce qui est survenu sur la piste Chilkoot durant la ruée vers l'or. Il arrive que les plates-formes de pierre pour tentes, les quais de rochers sur les rives de certains lacs, les contours de la piste et autres vestiges du paysage culturel ne soient pas toujours très visibles, mais ils témoignent de l'époque des chercheurs d'or et nous permettent de nous imaginer ce qu'ont vécu ceux qui ont franchi le col Chilkoot. Un amas de roches observé d'un certain angle peut se révéler, après un examen plus approfondi, être la fondation improvisée de quelque hôtel; en manipulant un tel vestige, il perd de son importance historique. **Veillez ne pas déplacer les roches; elles ont une histoire à raconter.**

Veillez respecter les artefacts et le paysage; votre bonne intendance à l'égard des ressources de la piste Chilkoot profitera à tous. **Aux termes du *Règlement sur les parcs historiques nationaux*, il est illégal de détruire, endommager, cueillir ou déplacer des ressources naturelles ou culturelles.**